

Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP)

Siège National « La Résidence Familiale » Hussein –Dey –Alger

Tel: 021.47.99.18 Fax: 021.77.14.78 Email: snpsspdz@yahoo.fr Site: www.snpssp.org

COMMUNIQUE

Alger, le 5 mars 2017

Nous assistons ces deux dernières années à des tentatives outrancières de repositionnement d'un syndicat de la santé, le Syndicat National des Praticiens de la Santé Publique (SNPSP), qui essaie de se poser aussi bien au devant de l'opinion publique que devant les pouvoirs publics en tant que représentant des praticiens **spécialistes** de la santé publique.

Le Syndicat National des Praticiens Spécialistes de la Santé Publique (SNPSSP) est fondamentalement attaché au principe du pluralisme syndical et reconnaît aux praticiens spécialistes le droit de s'organiser dans tout autre syndicat s'ils le souhaitent: là n'est pas le problème. Mais qu'un syndicat essaie de s'arroger les fruits de décennies de lutte d'une corporation qu'il n'a jamais défendu ni de près ni de loin, dans le seul but de prétendre à une place d'interlocuteur des pouvoirs publics au-delà de ce qu'il représente réellement, constitue une violation de tous les usages et de l'éthique syndicale et porte atteinte aux intérêts de ceux qu'il prétend ainsi représenter de façon induue.

Nous rappelons à ce propos que bien que tous les acquis statutaires des praticiens spécialistes de santé publique (rétablissement de la progression de carrière avec les trois grades, régime indemnitaire avec ses nouvelles primes et indemnités, concours de gradation, formation à l'étranger, comités nationaux, carte sanitaire, place du spécialiste dans le système de santé, commission consultative nationale et bien d'autres acquis) sont le fruit de grèves dures menées SEUL par le SNPSSP en 2002, 2004.... 2012. Par la suite ces acquis ont été consolidés par le SNPSSP SEUL dans le cadre du dialogue et de la concertation avec la tutelle et ce depuis fin 2013. Et si ces acquis ont bénéficié après, par effet d'entraînement, aux praticiens généralistes c'est tant mieux.

Nous nous devons de rappeler pour l'Histoire que chronologiquement le SNPSP a été le premier syndicat autonome de la santé sur le terrain, créé à un moment où les spécialistes étaient peu nombreux, et qu'à l'époque spécialistes et généralistes étaient organisés dans ce même syndicat. D'ailleurs des praticiens spécialistes figuraient parmi les membres fondateurs, dont le président actuel du SNPSSP.

En 1993, estimant que leurs intérêts avaient été sacrifiés (abrogation de la carrière du praticien spécialiste de la santé publique avec l'accord du SNPSP), les spécialistes se sont retirés du SNPSP pour créer le SNPSSP et lutter pour le rétablissement de la progression de carrière du praticien spécialiste de la santé publique. Depuis cette date, le SNPSSP a été le seul interlocuteur des pouvoirs publics (Ministère de la Santé, Ministère du travail, Direction Générale de la Fonction Publique, Chefferie du Gouvernement, Présidence de la République) et des institutions élues (APN , Sénat) pour tout ce qui touche aux intérêts socioprofessionnels des praticiens spécialistes de la santé publique .

Cependant, depuis 1994 , le SNPSSP a toujours appelé et œuvré à la création d'une fédération des syndicats de la santé, convaincu que la mutualisation des forces du secteur de la santé est la seule voie pour asseoir un secteur de santé publique fort et pour parvenir à une amélioration globale et

cohérente des conditions de l'ensemble des professionnels de la santé. C'est fidèle à ce principe que le SNPSSP a été partie prenante de toutes les initiatives intersyndicales qui ont vu le jour : CASA CNSAFP, ISPS, jusqu'à la CSA en cours.

Pour revenir au travail intersyndical avec le SNPSP, dès 1995 un accord tacite avait été conclu entre les deux syndicats: le SNPSP s'occuperait des praticiens généralistes, le SNPSSP des praticiens spécialistes, et c'est ce qui a été entériné dans le cadre de l'intersyndicale avec une Charte signée en 2005. Cette intersyndicale a été fondée sur les principes de solidarité et de respect mutuel, concertation entre les directions nationales des deux syndicats, entraide mutuelle pour la structuration de leurs bases, et des résolutions communes.

Pour des raisons connues de lui seul, le SNPSP a amorcé depuis fin 2014 une rupture unilatérale de l'intersyndicale avec le SNPSSP. Dans une course effrénée au leadership, la direction nationale actuelle du SNPSP s'illustre par des comportements qui constituent une violation flagrante de la charte de l'intersyndicale : immixtion dans la structuration syndicale des praticiens spécialistes, récupération de cas isolés de praticiens spécialistes en rupture de ban avec le SNPSSP pour des raisons disciplinaires notamment pour en faire des « figures de proue ». Devant cette situation, le Conseil National du SNPSSP a décidé dans un premier temps de geler son action en intersyndicale en décembre 2015, puis, devant la persistance des attaques, il a été décidé en mai 2016 de mettre fin à cette intersyndicale entre les deux syndicats. Respectueux de l'éthique syndicale, le SNPSSP a pris ces décisions sans les médiatiser par respect aux intérêts supérieurs des praticiens de santé publique généralistes et spécialistes.

Cette offensive a culminé avec les récentes déclarations de ce syndicat où, en plus de revendiquer ouvertement de s'immiscer dans les réformes des cursus de formation des praticiens spécialistes, il demande à être associé dans le dossier du service civil pourtant imposé aux seuls praticiens spécialistes de la santé publique, dossier porté depuis 17 ans par le SNPSSP seul. Plus encore, il demande à être représenté dans la Commission Consultative Nationale des Praticiens Médicaux Spécialistes de la Santé Publique, laquelle est une application d'un article du statut particulier des praticiens médicaux spécialistes de la santé publique, commission dont la mise en place est l'aboutissement d'une revendication pensée, portée et défendue par des générations de praticiens spécialistes au sein du SNPSSP jusqu'à son installation en 2015.

Tout ceci, et nous le déplorons vivement, porte un grand coup à l'idée de grande convergence intersyndicale dans le secteur de la santé publique que nous nous sommes efforcés de bâtir depuis tant d'années, mais aussi au grand projet de confédération des syndicats autonomes. Nous ignorons ce que le SNPSP a à y gagner, mais nous savons ce que les praticiens de la santé publique, généralistes comme spécialistes, ont à y perdre.

P/LE SNPSSP

Le Président

